

Les infirmières en ordre de mobilisation

A Montbéliard et Belfort, la profession est unanime pour la création d'un ordre.

Il aura fallu du temps pour que les syndicats et l'ensemble de la profession des infirmiers et des infirmières se décident à créer un ordre. Aujourd'hui, l'unanimité est telle que c'est à se demander pourquoi une telle association ne s'est pas constituée plus tôt. Quels qu'en soient les motifs, la profession exprime à présent cette revendication « pour occuper la place qui lui revient dans le système de santé ».

Hier, à l'initiative de plusieurs associations et organisations, des réunions publiques ont été organisées, d'abord à Montbéliard puis à Belfort.

Nathalie Depoite, présidente du bureau local du syndicat Coordination nationale infirmière, Philippe Tisserand, président national de l'union régionale de la Fédération nationale des infirmières, et Thierry Amouroux, président du SNPI, sont venus à la rencontre des professionnels de l'Aire urbaine.

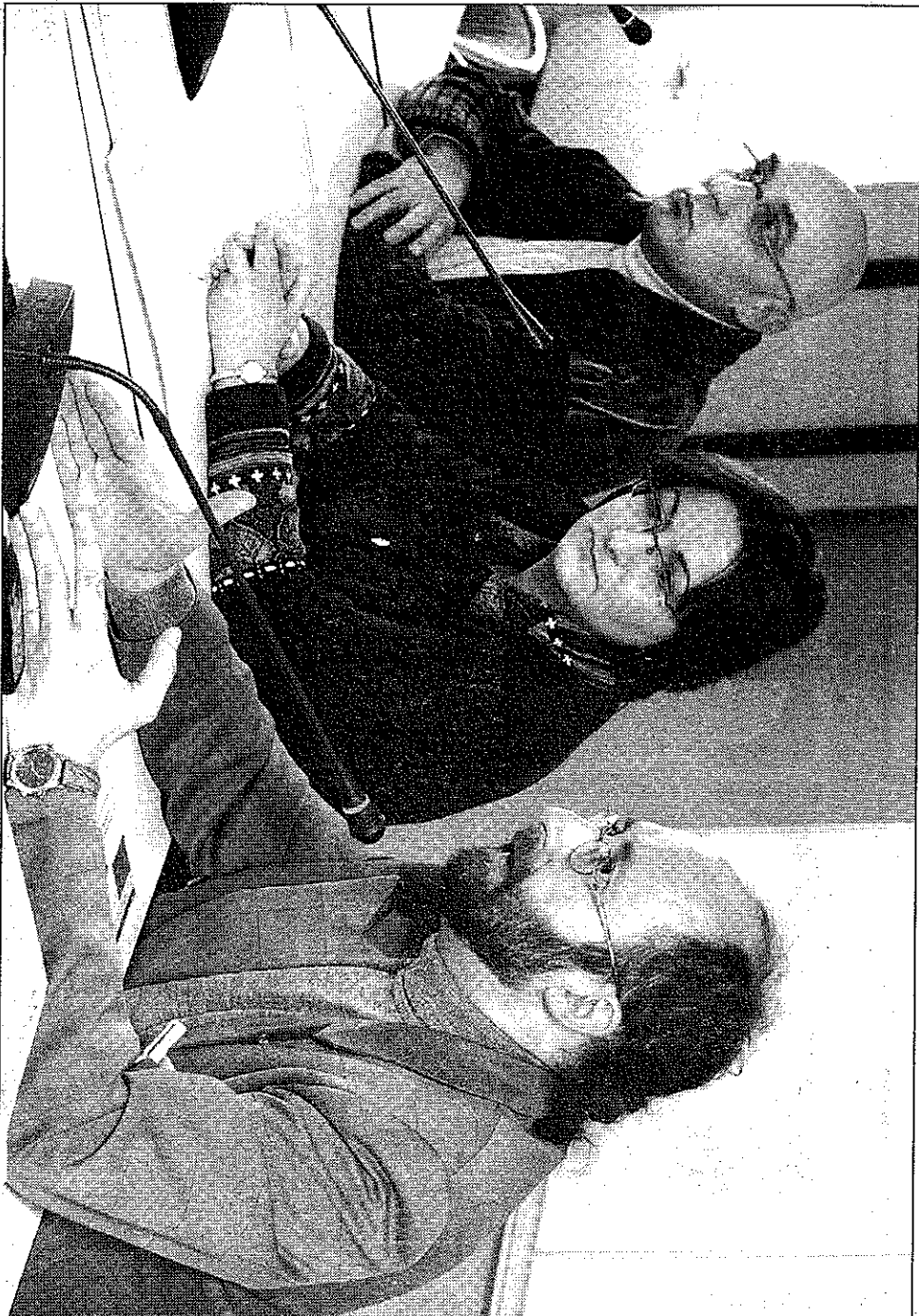
Des débats où le leitmotiv tournait autour de la nécessité de créer ce « fameux » ordre des infirmières.

Colonne vertébrale

Pour d'abord être représenté dans le système de santé et être entendu par le gouvernement. Il aura aussi pour mission de veiller au maintien des principes d'éthique, de qualification et de compétence indispensables à l'exercice de la profession.

Il en assurera la préservation et la valorisation, tout en étant l'interlocuteur de droit des pouvoirs publics.

Cet ordre permettra en tout



La profession revendique à présent la création d'un ordre « pour occuper la place qui lui revient dans le système de santé ».

Photo Francis REINOSO

cas d'éviter des décisions prises sans concertation qui, par le passé, ont nui à l'en-semble de la profession.

Ainsi, par exemple, dans les statuts des aides-soignantes, il est écrit qu'elles peuvent évaluer l'état clinique du patient, alors que les infir-

mères « contribuent seulement à ce diagnostic », note Philippe Tisserand.

Avec cet ordre, relève pour sa part Thierry Amouroux, « notre profession pourra jouer son véritable rôle : être la colonne vertébrale des per-sonnels soignants dans les

établissements ». Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le tableau est d'ailleurs pour le moins édifiant. La profession d'infirmière, exercée par 450.000 personnes en France, est une profession morcelée.

On dénombre pas moins de 127 associations infirmières

lesquelles fédèrent seulement 7 % des professionnels.

On est loin des modèles anglo-saxon et espagnol. Deux modèles où la profession d'infirmière est la véritable clé de voûte du système de santé.

A. P.